

Lodève le 03/06/2019

ELECTIONS

Election départementale partielle – Canton de Lodève

Suite au décès de Madame Marie-Christine Bousquet, conseillère départementale du canton de Lodève et à la démission de Madame Irène Tolleret, suppléante, il convient de procéder à une élection départementale partielle afin de pourvoir le siège vacant.

Les électeurs et électrices du canton de Lodève sont convoqués, par arrêté préfectoral du 17 mai 2019 :

- **le dimanche 30 juin 2019**
- et, en cas de second tour **le dimanche 07 juillet 2019**

Conformément à l'article L.221 du code électoral, le conseiller départemental est élu au scrutin uninominal majoritaire.

Le candidat, comme son suppléant, peut être indifféremment un homme ou une femme.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-préfecture de Lodève, avenue de la République, sur rendez-vous par mail à l'adresse suivante : sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr

Pour le premier tour de scrutin : du lundi 3 au mercredi 12 juin 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le cas échéant, pour le second tour de scrutin : les lundi 1^{er} et mardi 2 juillet 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.